

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**  
**20 juin 2014 à 18h30**

-----

**Date de la convocation** : 11.06.2014

**Présents** : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Marylène SUZANNE, Daniel GIOANELLI, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Jean-Claude BOITON, Margaux BOULANGER, Jean-Marie DUPONT, Claudine CREUGNY, Mireille FAGUET-TORCHON, Nathalie FUSIL, Karine PLASSARD, Jérôme VRILOR.

**Absents excusés** : Laurent DESGLAND, Alain RUBENS (procuration à Chantal CORBILLON), Alain CABEKKE (procuration à Claude LELOUP), Christelle PETIT (procuration à Jérôme VRILOR), Virginie PASCAL (procuration à Nathalie FUSIL).

**Secrétaire de séance** : Chantal CORBILLON

Le compte rendu de la séance du 22 avril est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **1. Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales**

M. le Maire présente la liste unique des délégués pour l'élection des sénateurs le dimanche 28 septembre.

Elle se compose comme suit :

- Délégués titulaires : Claude LELOUP, Marylène SUZANNE, Bernard GUILLOT, Margaux BOULANGER, Claudine CREUGNY
- Délégués suppléants : Nathalie FUSIL, Laurent DESGLAND, Karine PLASSARD

Le conseil municipal désigne les membres du bureau :

- Président : Claude LELOUP
- Secrétaire : Mireille FAGUET-TORCHON
- Conseillers municipaux les plus jeunes : Margaux BOULANGER, Nathalie FUSIL
- Conseillers municipaux les plus âgés : Chantal CORBILLON, Daniel GIOANELLI

Le vote à bulletin secret a lieu et donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrage pour la liste unique : 18

Les membres de la liste mentionnés ci-dessus sont déclarés élus. Les membres du bureau signent le procès-verbal.

## **2. Rythmes scolaires**

M. Leloup fait part des différentes réunions et scénarios élaborés par le comité de pilotage de la Communauté de Communes.

Les Nouvelles Activités Pédagogiques seront dispensées par ½ journée. Sur la commune des Aix se sera les mardis après-midi pour l'année scolaire 2014-2015.

M. le Maire présente l'emploi du temps du groupe scolaire à compter du 2 septembre prochain. Compte tenu des nouvelles répartitions d'heures de classe, il sollicite les membres du conseil pour mettre en place une garderie les mercredis matin de 7h30 à 9h et de 12h à 12h30.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour ces horaires de garderie supplémentaires. Les temps de travail des ATSEM et des femmes de ménage seront également augmentés.*

### **3. Augmentation de la redevance assainissement**

M. le Maire présente les différentes simulations relatives à la redevance assainissement. Il propose une augmentation de 3% soit un montant de 1.56 € par m<sup>3</sup> pour l'année 2014. Cela représente une augmentation de 4.80 € pour une consommation moyenne de 120 m<sup>2</sup>.

*Adopté à l'unanimité.*

### **4. Réflexion sur l'affichage des manifestations**

Le conseil municipal charge les membres de la commission communication de travailler sur une réglementation pour encadrer l'affichage des manifestations à l'entrée de l'agglomération.

### **5. Modification des statuts de la communauté de Communes**

Le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 5 juin 2014, a décidé de prendre comme compétence supplémentaire :

#### **2 – GROUPE DE COMPETENCES OPTIONNELLES**

##### **2-3 Politique du logement**

- Elaboration et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat - PLH

Et

#### **CHANGEMENT DES STATUTS**

##### **Recomposition du Bureau**

Suite à la délibération 19/2008 du 5 avril 2008 fixant le nombre de vice-présidents à 3 au lieu de 2, il convient de changer l'article 8 des statuts de la CDC comme suit :

Le bureau du Conseil communautaire est composé de :

- Un président
- 3 vice-présidents
- 4 membres

Elus par le Conseil Communautaire selon les modalités fixées par la loi. Le nombre de Vice-président ne peut dépasser 30% de l'effectif du Conseil Communautaire. Les pouvoirs et les missions du Président et du Bureau sont ceux définis aux articles L 5211-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres du conseil municipal doivent donner leur accord sur ces changements de statuts.

*Adopté à l'unanimité.*

## 6. Garantie d'emprunt pour les HLM

M. Leloup a été contacté par la société d'HLM Jacques Cœur Habitat pour que la mairie garantisse un emprunt de 56 000 € à la Caisse des Dépôts pour la réhabilitation de 10 logements HLM rue Anne Marie Delahaye.

*Adopté à l'unanimité*

## 7. Adoption de la liste des représentants à la CCID

M. le Maire donne lecture des membres qu'il propose à la Commission Communale des Impôts Directs et qui sera transmise à la Préfecture.

Elle est composée de :

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
Nom Prénom Adresse	Profession	Nom Prénom Adresse	Profession
GAUVIN Annick 1 rue de l'Abbé Rosay	Retraitée	GASPARD Hélène 28 rue des Acacias	Retraitée
GROLLIN Guy Les Poirieux	Retraitée	BODON Philippe 9 rue des Ramines	Retraité
LINARD Josette 5 rue des Acacias	Employée pressing	LE BORGNE Marie-Solange Les Poirieux	Retraitée
LORILLOT André Les Chezeaux	Retraité	BIDON Bernard 11 rue Pierre Dupont	Agent de la Poste
DUPONT Madeleine 8 rue de la Halle	Retraitée	LOMBARTE Monique 16 rue des Vallières	Retraitée
PASDELOUP Jacqueline 12 route de Sancerre	Retraitée	PEZARD Guy 8 route Porte Bouchard	Retraité
CLAVIER Benadette 22 rue des Peupliers	Retraitée	SUZANNE Marylène Rue Alfred Remanjon	Chef d'entreprise
MARTIN Mireille 5 rue des Ormes	Retraitée	GAILLARD Jean-Claude Rue des Peupliers	Retraité
SICOULY Chantal 16 route de Sancerre	Retraitée	CORBILLON Chantal 1, rue du 11 novembre	Retraitée
GRESSIN Aline 9 rue Anne Marie Delahaye	Retraitée	RUBENS Alain 16 rue des Lauriers	Retraité
POUILLOT René 6 rue du Chapitre	Retraité	GUILLOIN Jacky Route de Menetou	Comptable
<b>COMMISSAIRE DOMICILIE HORS DE LA COMMUNE</b>			
LAUNOY Guy Route d'Henrichemont 18220 AUBINGES	Retraité	DESFOUGERES Maryse Route des Aix 18220 RIANES	Retraitée

Seuls 6 titulaires et 6 suppléants parmi ces personnes seront choisis par le Direction Générale des Finances Publiques.

*Adopté à l'unanimité*

## **8. Décisions modificatives de crédits**

- La décision modificative suivante doit permettre de régulariser les dépenses d'études pour la création de la ZAC :
  - Mandat au 2031 Chapitre 041 pour 3 062.40 €
  - Titre au 2118 Chapitre 041 pour 3062.40 €
  
- Au budget assainissement, une erreur d'imputation d'article doit être corrigée de la façon suivante afin de reverser la participation pour la modernisation du réseau à l'Agence de l'Eau :
  - Moins 14 205 € au 6 378
  - Plus 14 205 € au 706129

*Adopté à l'unanimité*

## **9. Divers**

Chaque commission fait un point sur l'état d'avancement de ses travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 20h30.